



Discours de M. Philippe Maystadt, président de la BEI, à la séance annuelle du Conseil des gouverneurs

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Selon la tradition, je souhaiterais saisir cette occasion pour dresser un état des lieux de nos réalisations en 2010 et aborder les défis que nous devons relever et les possibilités qui s'offriront à nous à courte et à moyenne échéance.

L'activité de la BEI en 2010

L'environnement dans lequel opère la Banque européenne d'investissement a continué d'évoluer tout le long de 2010. Dans un climat marqué par une crise qui s'éloigne et une reprise qui se confirme, même si elle manque de dynamique et ne s'opère pas partout à un rythme égal, nous avons vu la demande de prêts de la Banque reculer fortement chez nos principales entreprises clientes qui ont pu profiter de l'amélioration des conditions du marché alors que, dans le même temps, les contreparties dont la note est moins élevée continuaient de manifester un appétit certain pour les fonds de la BEI.

Les **décaissements** ont augmenté de 9 % en glissement annuel, à 58,7 milliards d'EUR. Ce montant a pu être financé grâce aux 67 milliards d'EUR levés l'an dernier sur les marchés des capitaux par notre département Trésorerie, une performance remarquable au vu de la très forte volatilité observée sur le marché.

Les **signatures** ont atteint 71,8 milliards, soit un montant légèrement inférieur à celui, hors norme, de 79 milliards enregistré en 2009. Cette diminution est conforme à notre intention de réduire progressivement les volumes de prêts pour les ramener à leurs niveaux d'avant la crise, puisque les mesures que nous avons mises en place pour lutter contre la crise ne devaient constituer dans tous les cas qu'un dispositif ciblé et temporaire pour les années 2009 et 2010. (Pour 2011, notre Plan d'activité prévoit la signature de 62,5 milliards et le décaissement de 58,6 milliards d'EUR).

Je tiens également à souligner que la BEI a pleinement répondu aux sollicitations des membres de ce Conseil, formulées en septembre 2008 dans le contexte du Plan européen de reprise économique, en augmentant de 50 milliards d'EUR sur la période 2009-2010 le montant des prêts octroyés dans l'UE par rapport au volume annuel d'avant la crise (soit 44 milliards d'EUR).

Nous avons également atteint, avec une année d'avance, l'objectif des 30 milliards d'EUR pour les prêts signés avec des banques en faveur des **PME**. Les signatures ont atteint 30,8 milliards et les affectations des banques intermédiaires aux PME se montaient à 24 milliards à la fin de 2010. En tout, ce sont plus de 60 000 petites entreprises qui ont bénéficié du concours financier de la BEI au cours de l'année écoulée. En cette période de sortie de crise, pouvoir créer et développer sa petite entreprise constituera, pour bon nombre de ceux qui ont eu la malchance de perdre leur emploi ces dernières années, une piste importante à exploiter pour sortir du chômage.

Permettez-moi enfin de mentionner que les prêts que nous avons accordés aux **régions économiquement défavorisées** – les régions dites « de la convergence » –, une autre priorité traditionnelle de la BEI, se sont élevés à 25,9 milliards. C'est certes un peu moins qu'en 2009 (29 milliards), mais les décaissements – autrement dit l'argent effectivement versé – ont augmenté de 30 % pour passer à 23 milliards.

Les défis et opportunités à venir

Mesdames et Messieurs,

Il ne fait aucun doute que l'Union européenne doit à présent reprendre sans fléchir le chemin d'une croissance intelligente, durable et inclusive et de la création d'emplois. À cette fin, l'UE a lancé sa stratégie « Europe 2020 » dont la mise en œuvre constitue, avec l'action en faveur du climat et l'appui aux politiques extérieures de l'Union, l'un des trois grands axes prioritaires des activités de la Banque pour les années à venir.

Europe 2020

J'ai déjà affirmé à plusieurs reprises que la BEI se tenait prête à contribuer de manière significative à la réalisation de la stratégie « Europe 2020 ». Selon moi, le principal défi que nous serons amenés à relever consistera à stimuler l'emploi et la productivité en tirant parti du « triangle de la connaissance » dont les angles sont la **formation**, la **recherche** et **l'innovation**. En 2010, la Banque a accordé des prêts totalisant plus de 4 milliards d'EUR pour des projets réalisés dans le secteur de l'éducation, et plus de 7 milliards d'EUR pour des financements en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation. La BEI a l'intention d'accroître encore davantage son apport financier pour atteindre les objectifs de cette stratégie.

L'action en faveur du climat

La lutte contre le changement climatique restera l'une des grandes priorités de la BEI pour les années à venir. La Banque continuera d'investir dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports durables et les nouvelles technologies énergétiques. Les prêts que nous avons signés dans le domaine de **l'action en faveur du climat**, autrement dit pour des projets contribuant directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ont atteint au total 20,5 milliards en 2010, soit presque 30 % du montant total de nos prêts. Sur cette somme, 6,2 milliards ont été consacrés aux énergies renouvelables, principalement solaires et éoliennes, et 2,3 milliards à l'efficacité énergétique. Ce chiffre devrait augmenter ces prochaines années, au vu des énormes économies d'énergie que l'on peut encore réaliser, en particulier dans les domaines du logement et des bâtiments publics.

Les mandats extérieurs

Je veux l'espérer, la révision des mandats extérieurs de la BEI s'achèvera sur un accord entre le Parlement européen et le Conseil au mois de juin prochain.

Si l'augmentation d'un milliard d'EUR de son enveloppe de prêt pour la région méditerranéenne est approuvée, la Banque sera en mesure d'accorder aux pays méditerranéens quelque 5,8 milliards de financements sur la période 2011-2013, en mettant avant tout l'accent sur les pays qui ont progressé sur la voie de l'ouverture et de la démocratisation de leur régime politique. Comme vous le savez, la BEI finance à la fois des investissements publics et des investissements privés ; en 2010, 55 % des opérations que nous avons réalisées dans la région ont porté sur des investissements du secteur privé. Je vous rappelle en outre que, dans cette région plus que dans toute autre, nous apportons non seulement des prêts, mais aussi des capitaux à risques et des services d'assistance technique. Nous combinons par exemple des prises de participations dans des fonds de capital-investissement et des institutions de microfinance à des aides destinées à renforcer les capacités de ces entités. En tant qu'institution financière internationale la plus active dans la région par le volume de son activité, mais aussi par l'éventail des instruments qu'elle peut offrir, la BEI est par conséquent prête à coopérer avec d'autres IFI pour appuyer le nouvel engagement de l'UE dans la région.

Sur la question du relèvement – limité – du plafond pour les pays de l'élargissement, j'espère là aussi qu'un accord sera trouvé. Il serait en effet politiquement difficile d'expliquer à la Croatie, par exemple, que nous devons réduire le volume de nos opérations sur son territoire alors même qu'elle se rapproche de l'adhésion.

Plus généralement, je suis heureux de constater que la révision des mandats extérieurs de la BEI confirme que la garantie de l'UE est un moyen très économique d'utiliser les ressources budgétaires pour promouvoir les politiques de l'Union. À cet égard, je souhaiterais rappeler que, depuis la mise en place du fonds de garantie, la garantie de l'UE accordée à la BEI n'a, en réalité, jamais pesé sur le budget européen, car, dans

les deux seuls cas où la Banque a dû y faire appel – dans les années 90 pour des projets dans l'ex-Yougoslavie et en 2003-2004 pour des projets en Argentine – les fonds ont en définitive été intégralement recouvrés et reversés au budget de l'UE.

Toujours dans le cadre de la révision des mandats extérieurs, certains changements sont envisagés en ce qui concerne le rôle de la BEI hors de l'Union européenne. De mon point de vue, cela n'aurait pas de sens de faire de la BEI une autre organisation du type de la Banque mondiale. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une institution financière capable de soutenir les objectifs extérieurs spécifiques de l'Union. Si l'Union veut véritablement se doter d'une politique extérieure performante, elle doit disposer d'un bras financier. La BEI peut être ce bras, car c'est la seule institution financière à être techniquement capable et juridiquement tenue de soutenir les politiques de l'UE.

Je vous remercie de votre attention.